

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 février 2015

CP2015_02_5
id. 1585

L'an deux mille quinze le vingt trois février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**RÉHABILITATION DE LA BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA
GARONNE : PLAN DE FINANCEMENT DE LA TRANCHE 4 DE
TRAVAUX**

Notre Assemblée a engagé par délibérations conjointes des 27 janvier 2014, 27 juin 2014 et 17 novembre 2014 la tranche 4 de réhabilitation de la Base départementale de loisirs du Tarn et de la Garonne, portant sur le bâtiment technique et d'accueil.

Le coût global HT est estimé à 2,8 millions d'euros dont 1,920 million de travaux.

Il convient aujourd'hui, après établissement du plan de financement prévisionnel de cette opération, d'en effectuer le rattachement à notre délibération du 17 novembre dernier.

Vous voudrez bien trouver ce plan de financement en annexe, faisant appel aux crédits de l'Etat (FNADT), de la Région (politiques sectorielles) et de l'Europe (FEADER) et qui permettra d'assurer la complétude de ce dossier et d'appeler les cofinanceurs précités.

Je vous demanderais donc de m'autoriser à rattacher le plan de financement ci-joint à notre délibération du 17 novembre 2014.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les délibérations de l'Assemblée des 27 janvier, 27 juin et 17 novembre 2014 relatives à la tranche 4 de réhabilitation de la base départementale de loisirs du Tarn et de la Garonne, portant sur le bâtiment technique et d'accueil,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à rattacher le plan de financement de la tranche 4 de travaux ci-annexé à la délibération du 17 novembre 2014 susvisée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET